

TURNY >> Notre commune

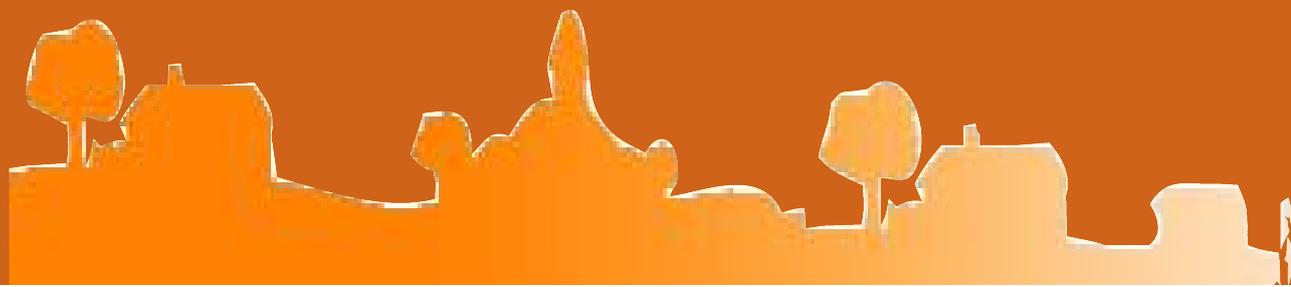
BULLETIN MUNICIPAL
N°22 - Février 2017



La Mare-lavoir du Fays fait peau neuve

Photo Cathy COLIN Janvier 2017

**Naissance de la Communauté de
Communes Serein et Armance**





18 février au 5 mars
Vacances d'hiver

24-25-26 mars
Représentations théâtre Compagnie du Parapluie
Salle des fêtes de Turny

Dimanche 2 avril 10h-18h
TrocSport
Salle des fêtes de Turny

Samedi 8 avril à 10h
Audition des Ecoles de musique
Salle des fêtes de Turny

Dimanche 9 avril
Marché de printemps
Salle des fêtes de Turny

15 avril au 1er mai
Vacances de printemps

Dimanche 23 avril
Elections présidentielles 1^{er} tour

Dimanche 7 mai
Elections présidentielles 2^e tour

Lundi 8 mai 11h
Cérémonie Armistice 1945 au monument aux morts

Dimanche 21 mai
Fête patronale

3-4-5 juin
Sentier des Arts de Turny

Dimanche 11 juin
Elections législatives 1^{er} tour

Dimanche 18 juin
Elections législatives 2^e tour

Samedi 1er juillet
Gala de Turny Danse (Venizy)

Samedi 8 juillet
Kermesse de l'école

INFORMATIONS MAIRIE

www.turny.fr

Vous pouvez joindre le secrétariat de la mairie par mail à l'adresse mairie@turny.fr

Mairie Tél. 03 86 35 10 99

Le secrétariat de mairie est ouvert :

Lundi, Mercredi et Vendredi 9h -12h

Mardi 14h - **19h Nouveau**

Jeudi 14h - 17h

Samedi 10h - 12h

Bibliothèque

Mardi 13h30 -16h30

Mercredi 14h -17h

Accueil des enfants de l'école le mardi de 14h15 à 15h45 en période scolaire.

Agence Postale Communale

Tél. 03 86 35 08 16

Le mardi 9h30 -12h et **17h - 19h Nouveau**

Mercredi, jeudi, vendredi 9h30 - 12h

Samedi 10h -12h

Pompiers 18 ou 112

Gendarmerie 17

La forêt d'Othe — L'artisan de tous vos projets —

Charpente - Couverture
Maison à ossature bois (MOB) - Garage
Bâtiment industriel, agricole et artisanal
Technologie photovoltaïque
Rénovation charpente et couverture

Menuiserie artisanale
Porte - Fenêtre - Escalier
Placard - Portail

Maison Ossature Bois
MOB'HOME
La construction nouvelle génération

03 86 35 29 52
contact@lafort-dothe.com



www.lafort-dothe.com
6, route des Chenevières • 89570 TURNY

Vie municipale.....	P4
Communauté de Communes.....	P12
Aménagement travaux.....	P14
Vie économique.....	P16
Fêtes et manifestations.....	P18
Culture patrimoine.....	P20
Vie sociale.....	P22
Vie associative.....	P24



Le mot du Maire

Voici notre premier bulletin communal de cette année. Un peu plus tardif que le programme fixé, il rééquilibre la fréquence de nos parutions. S'échelonnent ainsi au cours de l'année des bulletins et des flyers pour vous informer de la vie de la commune. Vous pouvez bien sûr suivre au plus près l'actualité par notre site turny.fr mis à jour chaque semaine. Les modifications sont parfois importantes (transformation de la CCF en CCSA) et interviennent en cascade dans nos pages. Aussi si vous notez quelques erreurs ou imprécisions, je vous invite à adresser un mail à bim@turny.fr.

Ce début d'année a vu d'importants changements. Au niveau communal tout d'abord, Dominique a fait valoir ses droits à la retraite après 36 ans au service de la commune. Il a été remplacé par Eric qui a souhaité rejoindre Turny pour poursuivre sa carrière au service des communes rurales. Il est, et sera quelques temps encore, par la taille de la commune et la multiplicité des tâches, en période d'adaptation.

Autre changement de taille, annoncé depuis quelques temps déjà, la fusion de nos communautés de communes. La Communauté de Communes du Florentinois et celle de Seignelay-Brienon n'existent plus. C'est celle de Serein et Armançe qui s'y substitue. Le territoire est vaste, gageons que cette nouvelle entité soit source de développement en conservant la proximité du service qu'elle doit.

La construction de notre école progresse au rythme prévu. Je ne suis pas surpris qu'elle fasse de nombreux commentaires dans nos rues et ruelles. Les commentaires distillés sont très souvent erronés malgré les multiples informations et explications données par nos soins. Je me dois de vous répondre. Malheureusement les questions ne me sont pas posées directement, aussi je vous invite à m'adresser vos questionnements et remarques auxquelles je répondrai personnellement. J'imagine, pour ceux qui l'ont connue, que la construction de la salle des fêtes a fait grand bruit à son époque et il y a 500 ans très bientôt, la construction de l'église également. Qui oserait remettre en cause leur présence aujourd'hui ?

Les projets continuent à se développer. Conformément au programme annoncé, la bientôt ancienne maternelle est en étude de réaménagement en restaurant scolaire, locaux techniques et pompiers.

C'est en hiver que se dessine la programmation des festivités estivales. La fête patronale aura lieu (sous le soleil cette fois !) le 21 mai. Par souci d'économie, cette année ce sera Chailley (commune amie et de plus en plus partenaire) qui recevra le *Festival en Othe*. Nous posons notre candidature pour recevoir une nouvelle fois *Yonne Tour Sport*, (rien n'est gagné) et envisageons de recevoir en septembre *Musiques en Voute*, festival itinérant sur toute la Bourgogne. Autre innovation, *Le sentier des Arts* sera une exposition multi-sites sur toute la commune. N'oubliez pas les nombreuses activités de nos associations toujours promptes à donner de la vie à notre village.

Je vous souhaite un bon début d'année en vous proposant dès les premiers beaux jours de suivre les chemins de randonnée mis en place par la commune : Le Haut des Sorins, celui du Fays et la liaison entre les deux. Si le cœur vous en dit vous pouvez poursuivre par ceux de Chailley et Sormery. Cette action mise en place par les communes est financée par la Communauté de Communes Serein et Armançe.

Résistez à cette fin d'hiver pour vous préparer aux jours printaniers qui s'annoncent, prenez soin de vous et de vos proches.

Stéphane Gallois

**BULLETIN MUNICIPAL
OFFICIEL DE TURNY**
N°22 - Février 2017

Directeur de la publication
Stéphane Gallois

Comité de rédaction
Commission Communication
Responsable J.Claude Chevalier

Réalisation
Cathy Colin
Laurette Cerveau

Photos
Mairie de Turny
Associations

Impression
Mairie de Turny
I.S.S.N. 3/P/01

Adressez vos contributions à :
bim@turny.fr

Les délibérations du Conseil Municipal

L'intégralité des compte-rendus du Conseil Municipal est disponible à la Mairie et sur le site internet www.turny.fr

Conseil Municipal du 19 octobre 2016

Présents : Viviane Chaussin, Cathy Colin, Maryvonne Crochet Gosso, Véronique Jorge, Daniel Berchery, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Jean-Charles Combaluzier, Jean-Marc Foucher, Stéphane Gallois, Frédéric Imbert, Jean-Marc Suinot.

Absente excusée : Florence BOLZAN (pouvoir à Frédéric Imbert)

1. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Il s'agit de la dernière étape de l'élaboration du PLU. Le Conseil doit approuver tous les documents du PLU (rapport de présentation, règlement, plans,...). Il a été informé de la disponibilité des documents définitifs et de la communication possible au format numérique, certains sont venus consulter, d'autres ont eu la version numérique.

Peut être votée conjointement au PLU, l'instauration du droit de préemption urbain qui permettra à la commune d'acquérir notamment les zones réservées ou autres.

Le PLU sera applicable un mois après la réception en Préfecture.

Le Maire propose de redonner lecture des points modifiés suite à l'enquête publique et au rapport du Commissaire Enquêteur exposés lors de la dernière réunion de conseil. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentée, 14 voix pour, le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide d'instaurer 13 voix pour, 1 abstention (F. Bolzan) le droit de préemption urbain sur les zones indiquées au PLU et de donner délégation au Maire, d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal selon la zone du PLU.

2. EMPRUNTS ECOLE

La délibération du 28 juillet n'était pas juridiquement totalement juste pour la Caisse des Dépôts, le taux a varié quelque peu entre 1.19 % et 1.10 % (incidence de

5 600 € d'intérêt environ pour 555 000 € sur 20 ans).

Les caractéristiques ont été présentées au dernier conseil :

Soit un premier emprunt de 555 973 € sur 20 ans taux fixe de 1.19 %

Si nécessaire un deuxième emprunt de 94 027 € sur 20 ans taux variable indexé sur le livret A + 1 % soit actuellement 1.75%.

Pour le financement de la construction de l'école et l'aménagement de ses abords la commune doit réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux lignes de Prêt pour un montant total de 650 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de prêt n° 1 :

Ligne du Prêt : PSPL – Prêt sur ressource BEI (financement bonifié par l'Europe)

Montant : 555 973 €

Durée d'amortissement : 20 ans

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,19 %

Amortissement : échéances constantes

Pénalité de dédit : 1 % des sommes engagées non mobilisées + indemnité de rupture du taux fixe

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant de prêt : 333.59 €

Ligne de prêt n° 2 :

Ligne du Prêt : PSPL – Prêt Croissance Verte

Montant : 94 027 €

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Taux d'intérêt actuariel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

Révisabilité du taux à chaque échéance : en fonction de la variation du livret A

Modalité de révision : simple révisabilité

Amortissement : prioritaire

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant de prêt : 56.42 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire (12 voix pour, 2 abstentions JP Charonnat, JC Combaluzier) ou son Adjoint délégué dûment habilité, à signer seul les Contrats de Prêts réglant les conditions de ces contrats et les demandes de réalisation de fonds comme énoncés ci-dessus.

3. ASSURANCES DOMMAGE OUVRAGE

Il s'agit des assurances qui doivent être contractées pour la construction de l'école.

♦ Assurance dommage ouvrage : elle est obligatoire et se substitue à la garantie décennale des entreprises avant la recherche de responsabilité et permet donc de faire les travaux éventuels de réparation sans attendre d'établir la responsabilité de telle ou telle entreprise. Vient ensuite la recherche de responsabilités.

♦ Assurance tous risques chantier : elle est recommandée car elle permet de palier aux dégâts de chantier sans prendre de retard sur le planning (ex : vol, vandalisme, etc.)

♦ Assurance responsabilité civile (conseillée) du maître d'ouvrage pour palier à ces éventualités.
3 devis ont été demandés, la société SFS n'a pas donné de réponse.

	Dommege ouvrage	Tous risques chantier	Responsabilité civile	Total
SMACL	13 947.20 €	4 154.29 €	410.21 €	18 511.70 €
MMA	11 718.00 €	2 461.00 €	398.00 €	14 577.00 €

La proposition des Mutuelles du Mans Assurances est retenue (13 voix pour, 1 abstention JP Charonnat) pour un montant de 14 577 € TTC.

4. BAUX TERRES AGRICOLES

Il s'agit des parcelles A48 et ZX58 mises en convention à la SAFER pour une durée de 5 ans renouvelée une fois et rétrocédée à Madame Angélique Bouzonie. Il n'est pas possible de renouveler la convention à la SAFER et sommes donc obligés de louer en direct.

Le montant de la location globale à la SAFER est de 628.80 € annuel. Il est proposé de signer un bail équivalent avec Madame Angélique Bouzonie (d'ailleurs prioritaire) pour ces 2 parcelles mises à la disposition de l'EARL des Ourseaux pour le même montant et pour une durée de 3 ans renouvelable indexé sur l'indice des fermages (base 100 en 2009 soit 2016 : 109.59), proposition adoptée à l'unanimité.

5. ACHAT PARCELLE SOURCE DU BAS DU MATROIS

JC Chevalier indique que dans ce terrain se trouve une source qui est située à 20 m du sentier de randonnée du Haut des Sorins. Afin de faciliter l'accès à cette source et la mettre en valeur, il serait judicieux d'acquérir la parcelle cadastrée AD 151. Cette parcelle appartient à M. Jean Philippe Vurpillot et Mme Vurpillot Françoise sa mère qui en est usufruitière. M. Vurpillot serait d'accord pour une cession à 1 000 € la parcelle. Le Conseil Municipal autorise le Maire (12 voix pour, 2 abstentions

JF. Chollet et JC Combaluzier) à signer tous documents nécessaires à l'acquisition pour un montant de 1 000 € et des frais attachés à cette acquisition.

6. ONF : PROGRAMME D'ACTIONS 2017 – TRAVAUX FORET PARCELLE 15

Jean-Charles Combaluzier indique que ces travaux sont prévus au programme forestier : broyage des allées et dégagement manuel des régénérations naturelles de la parcelle 15. Ils ont déjà été réalisés au programme 2016. Le sujet est donc ajourné.

7. DOCUMENT UNIQUE

Jean-Claude Chevalier explique que le *Document Unique* est un dossier administratif obligatoire non encore réalisé recensant tous les risques professionnels des agents de la commune. En l'absence de ce document et en cas d'accident du travail, ce document atténue si nécessaire la responsabilité du Maire. Afin de réaliser ce document le Centre de Gestion propose une prestation complète par un préventeur. Son coût pour la commune est de 1 200 €. N'ayant pas les capacités juridiques et techniques le Maire propose de confier sa réalisation au Centre de Gestion (14 voix pour).

8. DEVIS RENOVATION APPARTEMENT 9 GRANDE RUE à TURNY

Suite au départ de la locataire, il paraît nécessaire d'effectuer quelques rénovations dans cet appartement du 1^{er} étage (isolation, douche et évier). Un devis a été demandé à M. Mazaudon.

Evier + douche	2 294,90 € HT	2 524.39 € TTC
Isolation 160 mm x 2	<u>1 135.20 € HT</u>	<u>1 248.70 € TTC</u>
	Soit 3 430.10 € HT	3 773.09 € TTC

Il est proposé de voter un budget de 4 000 € TTC pour cette opération (14 voix pour).

Pour information, le logement est reloué à l'une des locataires des logements de Linant. En conséquence le Conseil doit réfléchir sur le devenir des logements de Linant, 3 possibilités :

♦ Rénovation importante (isolation, fenêtres, électricité, assainissement, (toiture ?)...mais la commune a-t-elle vocation à être propriétaire de logements locatifs ? Quel est le retour sur investissement ?

♦ Vente (pas chère) mais cette propriété est un don des habitants de Linant et nous avons un locataire en place, ce qui n'empêche pas la vente, mais nous ne connaissons pas son attachement au logement

♦ Recyclage dans une autre fonction : laquelle ? Est-ce la vocation de la commune ?

Rien n'est urgent mais il est nécessaire d'y penser pour l'orientation des projets de la commune.

>> Vie municipale

9. ACHAT MATERIELS AD'AP

Dossier préparé par Jean-Claude Chevalier.

Dans le cadre de l'Adap et conformément à l'agenda voté, concernant la mise en conformité de l'accessibilité, un devis de matériel a été établi pour la Salle des fêtes et la Mairie pour un montant de 817.50 € HT soit 981,00 € TTC.

Liste du matériel

♦salle des fêtes : Bandes à poser aux fenêtres

♦Places de parking handicapés

1^{er} emplacement possible sur la place Saint-Mammès (panneau + traçage au sol)

cabinet médical : traçage au sol sur la partie communale face au cabinet.

Il est proposé au Conseil de voter un budget de 1 200 € TTC (14 voix pour).

La 2^e tranche sera vue en 2017 concernant les modifications des toilettes de la salle des fêtes. La reprise de la rampe du Cabinet médical est prévue pour 2018.

JP Charonnat propose également de revoir la signalétique devant le Cabinet médical.

10. ACHAT MATERIEL POMPIERS

Suite au recrutement de 2 nouveaux pompiers et à la vérification du matériel notamment « lot de sauvetage » il est nécessaire d'acquérir pour le CPI de Turny du matériel et des équipements complémentaires :

lot de sauvetage 290 €

équipement nouveaux pompiers 340 €

tenue hyménoptère 150 €

+ petits matériels

3 devis ont été demandés (Gallin, Dumont, Lange) pour un montant arrondi à 1 100 € TTC (14 voix pour).

Informations : le directeur du SDIS a changé. C'est aujourd'hui le colonel Jérôme Coste favorable aux CPI. Notre chef de CPI, conformément à son engagement, a suivi et réussi le stage de Sergent. Elle sera donc promue Sergent à la Sainte Barbe le 10 décembre.

11. INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL

Comme chaque année il nous faut choisir l'attribution de cette indemnité et dans l'affirmative son montant.

L'année complète à 100% est de 389.15 €. Mme Leroy n'a exercé que 240 jours soit 259.43 € à 100%.

Il nous est possible d'attribuer un pourcentage de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer d'indemnité de gestion au receveur municipal (8 voix contre F. Bolzan, V. Chaussin, V. Jorge, D. Berchery, JC Chevalier, JC Combaluzier, F. Imbert, JM Suinot).

12. PARTICIPATION FINANCIERE SEJOUR AU SKI CLASSE CM2

Comme chaque année mais peut-être pour la dernière fois (retraite du Directeur) la classe de CM2 part en séjour au ski du 13 au 17 mars 2017 à Morzine.

Le coût est de 385 €/élève, il est proposé une répartition comme suit :

Coop. scolaire 110 €

Familles 110 €

Communes 165 €

Le Conseil Municipal décide (13 voix pour), de participer au financement du séjour au ski des enfants de Turny en classe de CM2 à Chailley pour un montant de 165 € / enfants soit 990 € à ce jour pour 6 enfants. Le Maire, parent d'élève concerné, ne prend pas part au vote.

13. REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE : Avenant à la convention portant sur la répartition des frais de scolarité

La commune de Fournaudin souhaite rejoindre le RPI et donc signer une convention régissant les frais de scolarité identique à celle signée entre les 3 communes Boeurs en Othe, Chailley et Turny. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant N° 3 à la convention régissant les frais de scolarité au sein du RPI intégrant la participation de Fournaudin.

14. SORTIES PEDAGOGIQUES ECOLES

Chaque année en septembre un budget est attribué pour les sorties pédagogiques des écoles de Turny hors voyage de fin d'année.

250 € pour la maternelle

250 € pour la classe de primaire

Attribution d'un budget de 500 € adoptée à l'unanimité.

15. AFFOUAGES 2016 - 2017

JC Combaluzier indique qu'il est proposé de mettre en affouages les parcelles 34, 35 et 26 pour cloisonnement (taillis) et les 32, 33,10 et 7 en houppiers. L'attribution des affouages se fera avec les mêmes règles que l'an passé (signature d'une charte, résidant sur la commune et Boulay depuis plus de 6 mois). Une feuille d'inscription sera distribuée avec les bulletins municipaux. (14 voix pour).

>> Vie municipale

Conseil Municipal du 12 janvier 2017

Présents : Cathy Colin, Maryvonne Crochet Gosso, Viviane Chaussin, Véronique Jorge, Daniel Berchery, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Jean-Marc Foucher, Stéphane Gallois, Frédéric Imbert

Absent excusé : Jean-Marc Suinot.

Absents : Florence Bolzan, Jean-Charles Combaluzier

1. ACHAT BARNUM

A plusieurs reprises, il a été évoqué l'achat de barnum pour les manifestations communales. Une promotion est en cours par l'entreprise Méfran pour un modèle répondant aux besoins de la commune :

Barnum de 3 x 4.5 m + bâches sur 3 cotés + poids de lestage 809 € HT soit 970.80 € TTC.

Il est proposé d'en acquérir 2 du même modèle soit 1 618 € HT. Ces barnums, comme tout le matériel, seront à disposition des associations agréées. (11 voix pour)

2. PLATEFORME PANNEAU CHEMIN DE RANDONNEE

Dans le cadre de l'installation des circuits de randonnées il est envisagé l'installation d'un panneau d'information (présentation de la commune et du chemin). Pour une installation aisée il est envisagé de le placer dans les massifs devant la Mairie. L'aménagement d'un revêtement de sol en pavé (comme sur la place) est nécessaire. Le panneau est financé par la Communauté de Communes.

Le coût fourniture et réalisation, à la charge de la commune, est le suivant :

Etat civil

Naissance

DELOHEN Alix le 23 octobre 2016

AISSANI Safia le 23 novembre 2016

Décès

SUINOT Catherine le 4 décembre 2016

SÉGUIN André le 18 décembre 2016

Nous ne publions que les transcriptions parvenues en Mairie

Réalisation Vitavie 879.19 € TTC
Diverses fournitures 150.00 € TTC complément de pavés et briques de bordures.

Le Conseil municipal vote un budget maximum de 1 200 € TTC.

3. PROPOSITION VENTE CHAUDIERE MAIRIE

Dans le dossier de construction de l'école et donc de rénovation de la chaufferie il est prévu de remplacer la chaudière de la mairie par une chaudière à granulés. Compte-tenu de sa puissance importante et des difficultés de sa réinstallation, les artisans n'acceptant pas de garantir leur installation d'une chaudière d'occasion, il n'a pas été raisonnable d'envisager sa reprise dans le marché de travaux.

Une proposition écrite spontanée d'achat est parvenue en Mairie pour un montant de 300 € sans aucune garantie de notre part. Le Conseil propose d'accepter de la vendre 500 € et charge le Maire ou Adjoint de négocier librement la vente. (11 voix pour).

4. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

La population de Turny est recensée en 2017. Ce recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Le coordonnateur communal qui sera l'interface de ces 2 agents et qui sera l'interlocuteur de l'INSEE est Florence De Pinho nommée par délibération du 7 juin 2016.

Il est donc nécessaire de nommer 2 agents recenseurs. Il est proposé Mesdames Annick Quignard et Alexandra Hernandez. La commune va percevoir 1 492 € pour les frais de ce recensement afin de financer les 3 postes.

Le coordinateur effectue cette tâche pendant ses heures de travail et ne perçoit pas de rémunération supplémentaire.

Il est proposé la rémunération suivante pour les agents recenseurs :

150 € x 2 (formation) 2 agents

+ 1 €/habitant 715 habitants (chiffre recensement 2012)

+ 1.20 €/logement 401 logements (chiffre recensement 2012)
(11 voix pour)

5. TARIFS 2017

Le Conseil Municipal décide (11 voix pour), de ne pas modifier les tarifs des services municipaux ci-dessous mais modifie quelques libellés et apporte quelques compléments.

Location de la salle des fêtes

	Locataires domiciliés à Turny		Locataires extérieurs à la commune	
	Forfait 48h	24h supplémentaires	Forfait 48h	24h supplémentaires
Grande salle	190 €	70 €	300 €	100 €
Petite salle	70 €	20 €	100 €	25 €
Tous compris (FDF - ménage) hors téléphone - Cautions : 500 €				
Cautions 80 €				
Soirée ou journée hors week-end, soit 24h H				
100 € la grande salle - Cautions 500 €				

>> Vie municipale

Location chaises, bancs et tables

Chaise	0.50 €	Forfait 5 jours non fractionnables
Banc	0.60 €	
Table	1.20 €	
Caution 100 €		

Cimetière

Seules les concessions dans le nouveau cimetière sont disponibles

Concession	30 ans	50 ans	Perpétuelle
Traditionnelle	100 €	200 €	300 €
Cinéraire	50 €	100 €	150 €

Photocopies

Photocopies noir et blanc	
A4 recto	0.20 €
A4 recto verso	0.40 €
A3 recto	0.40 €
A3 recto verso	0.80 €
Photocopies couleur	
A4 recto	0.40 €
A4 recto verso	0.80 €
A3 recto	0.80 €
A3 recto verso	1.60 €

Logements communaux

Hausse légale suivant l'indice de référence des loyers.

6. NOUVELLE SOUSCRIPTION EGLISE

Jean-Claude Chevalier indique que la 1^{ère} souscription (30 000 € environ de dons) et la subvention ont permis de régler les travaux de la tour et de l'architecte.

L'opération lancée précédemment est, selon M. Boucheron l'interlocuteur dans l'Yonne de la Fondation du Patrimoine, un exemple en Bourgogne de collecte de fonds (montant et rapidité).

Suite à l'estimation de l'architecte agréé par les Bâtiments de France, M. Leynet, il y a lieu de lancer une nouvelle souscription avec la Fondation du Patrimoine pour collecter les fonds nécessaires à la réfection du toit coté nord.

Il indique qu'il est urgent de procéder à cette réfection vu l'état de la toiture, mais l'estimation faite est trop élevée. Un nouveau rendez-vous a donc été pris avec l'architecte à qui il a été demandé de découper en tranches les travaux.

JC Chevalier rappelle que la commune est responsable de l'entretien de l'église mais celle-ci étant classée, doit prendre avis auprès de la DRAC.

Le Conseil sera informé de l'avancement du projet et

des perspectives. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (11 voix pour), de lancer une campagne de mécénat populaire sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, pour les travaux de la toiture côté nord et un diagnostic/programme par l'architecte du patrimoine RETENU.

7. DECLASSEMENT RUELLE DU BOUQUET

Suite à la cession de la Ruelle du Bouquet par acte notarié du 26 janvier 2016 signé à l'Office Notarial de Magalie Mortreux, il y a lieu de déclasser cette voirie. En effet la Ruelle du Bouquet (hameau de L'Hôpital) cadastrée AC 26 ne peut plus être classée en voirie communale (11 voix pour).

8. NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE

INSTITUTION DU R.I.F.S.E.E.P. (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Ce régime indemnitaire pour les salariés vient en remplacement de l'IAT précédemment versée.

Le RIFSEEP comprend 2 parties :

- l'IFSE Indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (niveau de responsabilité et d'expertise du poste - prise en compte de l'expérience professionnelle de l'agent) revue tous les 4 ans
- le CIA Complément indemnitaire annuel (engagement professionnel de servir) revu tous les ans et lié à l'entretien professionnel.

La Commission Administration a étudié ce dossier le 11 janvier 2017. Il n'est pas envisagé d'augmenter l'enveloppe des primes annuelles. Un accent est mis sur les critères d'efficacité et de progression dans l'emploi qui sont la clé de la qualité de nos services.

Jean-Claude Chevalier informe le Conseil de la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire.

Les objectifs suivants sont à remplir :

- prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes
- susciter l'engagement des collaborateurs
- favoriser la motivation et diminuer l'absentéisme
- fidéliser les agents dont le travail donne satisfaction
- inciter à la progression professionnelle.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

Quant au CIA, il est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Le régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires

>> vie municipale

et contractuels.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- pour la filière administrative : les adjoints administratifs,
- pour la filière sociale : les ATSEM

L'IFSE est une indemnité liée au poste de chaque agent et à son expérience professionnelle qui n'est pas l'ancienneté.

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Chaque poste est situé au sein d'un groupe de fonctions selon les critères professionnels suivants :

- maîtrise des logiciels « métier »
- niveau d'expertise des connaissances professionnelles
- qualifications particulières

L'IFSE est modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Il est donc proposé de retenir les critères et modalités de modulation suivants :

- Élargissement des compétences
- Approfondissement des savoirs et connaissances pratiques
- Spécialisation

Les groupes de fonctions et montants maximums annuels sont fixés de la manière suivante (le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail) :

tous les agents concernés relèvent du groupe G3. Le Conseil Municipal décide de fixer le montant annuel maximum à 1 500 €

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi
- en cas de changement de grade ou de cadre

d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours

→ au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE est versée mensuellement, elle peut être suspendue en cas d'absence longue supérieure à 1 mois à l'appréciation des supérieurs hiérarchiques.

Le CIA est versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit : tous les agents concernés appartiennent au groupe G3. Le Conseil Municipal décide de fixer le montant annuel maximum à 1 000 €

Le CIA est attribué individuellement en tenant compte des critères de l'entretien professionnel.

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et sera revue annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail et est versé semestriellement. Il peut être suspendu en cas d'absence longue supérieure à 1 mois à l'appréciation des supérieurs hiérarchiques.

Après avoir délibéré, le Conseil décide, 11 voix pour :

- ♦ d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus, avec un montant maximum annuel de 1 500 €
- ♦ d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus, avec un montant maximum annuel de 1 000 €
- ♦ de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- ♦ d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus.
- ♦ de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.
- ♦ que la présente délibération entre en vigueur le 01/01/2017

9. INDEMNITE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL
Début décembre est arrivé à la mairie un courrier de Madame Chene-Bernardie, Receveur Municipal de la Trésorerie de Saint-Florentin en remplacement de Madame Leroy.

Ce courrier concerne l'indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal pour une gestion de 120 jours, soit

ABCD PAYSAGE
CREATION ET ENTRETIEN
DES ESPACES
VERTS

- * GAZON
- * TONTE
- * ARROSAGE AUTOMATIQUE
- * PLANTATION
- * TAILLE
- * MAÇONNERIE PAYSAGERE
- * CLOTURE

8 RUELLA DES FOSSES
89570 TURNY
TEL: 03.86.35.36.41
E-mail: abcdpaysage@orange.fr
Patrick DOIN : GERANT

un montant net de 118.27 €

Lors d'un changement de Comptable du Trésor, une nouvelle délibération doit être prise.

A ce jour, aucun contact n'a été pris de sa part. Il lui sera demandé de venir se présenter lors d'une réunion de Conseil et de faire un point comptable de la commune et à cette occasion de nous expliquer le fonctionnement de cette indemnité. Le sujet pourra ainsi être enfin clair.

Le Maire propose de verser le même pourcentage que celui voté au CM du 19 octobre 2016 à Mme Leroy, soit 0 % (10 voix pour – 1 voix contre C. Colin)

10. AUTORISATION DU PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

Il s'agit d'autoriser le paiement des dépenses non encore engagées qui intégreront le budget 2017. Prévoir ces dépenses ne veut pas dire quelles sont décidées.

Elles sont limitées à ¼ des dépenses d'investissement inscrites au budget 2016.

Les dépenses concernant notamment la construction de l'école sont des restes à réaliser puisque les marchés sont déjà signés. Il ne s'agit ici que des projets réalisables avant le vote du budget fin mars.

Chapitre	Article	Objet	Montant TTC
21	2188	Aspirateur	400 €
	2188	Barnum	2 000 €
	2152	Bordure Grande Rue côté Varennes	25 000 €
	2152	Busage rue des Canes	5 000 €
	2152	Accès Source des Vignes du Seigneur	1 000 €
	2152	Plateforme sur place de la mairie	1 200 €
		TOTAL CHAPITRE 21	34 600 €
20	2031	Sélection architecte ex bâtiment maternelle	1 000 €
		TOTAL CHAPITRE 20	1 000 €

Le Conseil Municipal accepte (10 voix pour, 1 abstention JP Charonnat), les dépenses d'investissement ci-dessus en attente du vote du budget prévisionnel 2017.

11. CNAS

Depuis le 1^{er} septembre 2015 la commune adhère au CNAS Comité National d'Action Sociale pour les salariés. Il est possible d'adhérer également pour les retraités. La cotisation par retraité est de 134.63 € (201,45 € par actif) pour l'année 2017 et permet de leur faire bénéficier des avantages du CNAS.

La Commission Administration a proposé de ne pas adhérer au CNAS pour les retraités. Le Conseil Municipal refuse (11 voix pour), de faire bénéficier aux agents retraités des avantages du CNAS.

12. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Comme l'année dernière il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le FNGIR et le FPIC.

Il a été prévu au budget la somme de 55 892 € concernant les prélèvements FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources) et FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale).

Le prélèvement total est de 56 802 € (FNGIR 46 392 € et FPIC 10 410 €). Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin d'augmenter les crédits du chapitre 14 pour le compte 73925 (prélèvement FPIC) par l'article dépenses imprévues afin de combler le déficit de 910 €. Le Conseil Municipal (11 voix pour), prend la décision modificative suivante :

- 910,00 € du chapitre 22 dépenses imprévues
- + 910,00 € à l'article 73925 (prélèvement FPIC)

13. PRET D'UNE SALLE POUR UNE ASSEMBLEE GENERALE D'UNE ASSOCIATION

Une demande d'utilisation, à titre gracieux, de la petite salle des fêtes par une association non agréée et ayant son siège social à Turny, est parvenue à la Mairie afin de tenir leur assemblée générale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à titre exceptionnel (1 contre F. Imbert - 6 abstentions S. Gallois, JP Charonnat, D. Berchery, V. Jorge, V. Chaussin, M. Crochet Gosso) 4 pour (JC Chevalier, JF Chollet, JM Foucher, C. Colin) de mettre la petite salle des associations gratuitement à disposition de cette association.

L'association *A Bout de Vent* disposera donc de la salle des associations pour son assemblée générale.

15. ACHAT ASPIRATEUR

Il est nécessaire de renouveler l'aspirateur du bâtiment Mairie. Aucun modèle n'étant choisi à ce jour, le Conseil Municipal décide de son achat pour un montant maximum de 400 € TTC (11 voix pour).

16. INDEMNISATION DES ARCHITECTES POUR L'ETUDE DU BATIMENT MATERNELLE

Lorsqu'il est demandé à des architectes de faire une estimation de coût de travaux et annexes (dont leurs honoraires) il est nécessaire d'attribuer une rémunération pour les cabinets non retenus.

Afin de rendre légale la consultation il est nécessaire d'attribuer la somme de 500 € par cabinet (pour 2 cabinets). Ce mode de recrutement est une garantie d'une étude fine et réaliste. (10 voix pour – 1 abstention JP Charonnat).

>> Vie municipale

NOUVEAUX PERSONNELS DE LA COMMUNE

Eric Chapuis, agent technique

Vous ne manquerez pas de voir Eric Chapuis à Turny et dans ses différents hameaux. Depuis le 1^{er} janvier 2017 il est le nouvel agent technique de la commune en remplacement de Dominique Justin ayant fait valoir ses droits à la retraite après 36 ans au service de Turny.

Qu'il soit en camion pour les différents travaux d'entretien ou de réparation, en vélo pour la distribution des documents de la mairie dans les boîtes à lettres ou encore au volant du bus scolaire il est polyvalent. Son travail s'effectue sous la responsabilité du Maire et des Adjoints de la commune. Il y a largement de quoi faire entre l'entretien des espaces communaux, des bâtiments, de la voirie, des espaces verts et fleurissements et des bricolages en tous genres.

C'est une belle évolution de carrière pour Eric, 45 ans, qui arrive de la commune de Chailley et précédemment de Bussy en Othe et connaît bien la spécificité de notre territoire.



Laurette Cerveau, adjointe administrative et du patrimoine

Nombreux sont ceux qui parmi vous ont déjà eu affaire à Laurette depuis le 19 septembre dernier, arrivée à la mairie de Turny en remplacement de Ludivine. Son poste est très riche et varié puisqu'elle est chargée de La Poste, la bibliothèque, la communication et en particulier la mise à jour régulière du site internet de la commune, l'urbanisme. Elle vient même souvent en soutien administratif au secrétariat de mairie.

Laurette a 41 ans et a travaillé auparavant au Centre de Développement du Tonnerrois. C'est grâce à sa disponibilité que La Poste de Turny est désormais ouverte le mardi soir de 17h à 19h !

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Entre les congés d'hiver et ceux de printemps une activité de tissage sera proposée aux enfants dans le cadre des Activités Péri-scolaires. **Nous avons besoin de LAINE !**

Merci à toutes celles et tous ceux qui pourront déposer à la mairie leurs restes de pelotes de laine si possible **avant le 8 mars**.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE



Président : Yves Delot
Maire de Saint Florentin,
en charge de l'organisation générale
de la mutualisation, du budget et
des finances



Patrice Baillet
Maire de Lasson,
en charge de l'économie, des zones
artisanales, des entreprises, du
SPANC, des infrastructures sportives,
du sport, des compétences, des statuts
et du règlement intérieur.



Christine Rouché
Maire de Hauterive,
en charge de l'action sociale, de la
maison de santé, du portage des repas,
de la maison de retraite (de Seignelay
propriété de la CC) et du RAM (Réseau
d'assistantes maternelles)



Michel Fourrey
Maire de Butteaux,
en charge des loisirs, de la communica-
tion, du tourisme et du contrat canal.



Stéphane Gallois
Maire de Turny,
en charge des déchèteries, du tri et des
ordures ménagères et de l'école des
musiques



Patrice Ramon
Maire de Neuvy-Sautour,
en charge des voiries, du balayage et
du marquage au sol.



Thierry Corniot
Maire de Seignelay,
en charge de l'aménagement de l'espa-
ce, du numérique et de la téléphonie.

Communauté de Communes de Serein et Armance (CCSA), tel est le nouveau nom (imposé par le préfet) de la Communauté de Communes dont font partie Turny et 28 autres communes depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle se substitue aux Communautés de Communes du Florentinois et de Seignelay-Brienon et rassemble 25 000 habitants. Elle est DE CE FAIT la 4^e Communauté de Communes de l'Yonne après les communautés d'agglomération d'Auxerre et de Sens et la Communauté de Communes de Puisaye Forterre.

Puisque c'est une nouvelle entité des élections ont eu lieu le 18 janvier regroupant les 44 délégués communautaires. Chaque président et vice président est en charge d'une ou deux commissions réparties en fonction de leurs compétences et motivations.

C'est donc un président et 6 vice présidents qui ont été élus. Il est possible, pour une telle structure d'élire 9 vice présidents. Il a été décidé de permettre un éventuel complément en fonction des nouvelles compétences et des motivations d'autres délégués communautaires.

Les premières réunions de travail ont été positives et augurent de belles perspectives. Il nous faut, en apprenant à nous connaître, harmoniser nos compétences communes et étendre à tout le territoire les compétences qui ne le sont pas. La tâche s'annonce lourde mais passionnante.

Construire un tel territoire, c'est construire de l'avenir.

Stéphane Gallois



Elodie Prunier
26, av Joséphine Normand
Route de Saint-Florentin
89210 Brienon-Sur-Armançon

Du mardi au jeudi : 9h-12h/14h-19h
Vendredi 9h/19h - Samedi 9h/18h

Tél : 03 86 43 84 34
Contact@visiris.fr - www.visiris.fr

COMPOSTER POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS

Savez-vous que 25% des 460kg d'ordures ménagères que nous produisons par an et par personne est potentiellement évitable ? Il s'agit des déchets organiques, plus précisément des déchets de cuisine (épluchures, restes de repas). Un geste pourtant simple peut être fait pour que ces déchets fermentescibles ne viennent pas s'accumuler parmi les ordures ménagères mais soient valorisés. Ce geste : le compostage !



Les bienfaits du compostage

Le compostage c'est l'assurance de diminuer la quantité d'ordures ménagères tout en respectant le cycle naturel de la matière. De manière plus pratique, c'est aussi le moyen de sortir moins souvent votre poubelle, d'éviter les allers-retours en déchèterie et, dans le jardin, c'est un excellent moyen pour enrichir le sol, bien plus naturel que les engrais chimiques. Pensez également à pratiquer le paillage en couvrant le sol avec la tonte de gazon, des feuilles mortes coupées ou du broyat de branches. Cela limitera le développement des herbes indésirables et le dessèchement de votre sol.

Compost : la bonne association

Maintenant vous vous posez certainement la question : comment dois-je faire pour avoir un bon compost ? Rien de plus simple, vous devez associer :

- des déchets de cuisine humides (épluchures, marc de café, fruits et légumes abîmés, sachets de thé,...)
- avec des déchets secs (petits branchages, feuilles mortes, broyat, cartonnettes non imprimées, boîtes à œufs en carton, copeaux,...).



Vous pouvez aussi mettre en petite quantité :

- les restes de viandes,
- la tonte humide (quelques poignées),
- les coques et coquilles concassées.



Mais ne mettez surtout pas de plastiques, de produits chimiques, de sacs d'aspirateurs, de mégots. Veillez à ce que votre compost ne soit ni trop humide ni trop sec et n'oubliez pas d'oxygéner et de mélanger votre compost 3 à 4 fois par mois pour favoriser la décomposition des matières organiques.

Faites preuve de patience !

Il faut attendre 6 à 12 mois pour récupérer du compost mûre qui aura alors l'aspect d'une terre d'humus, sans odeur, avec des éléments plus ou moins grossiers et qu'il vous sera possible d'affiner à l'aide d'un tamis (pour les puristes !). Il sera alors prêt à être mélangé à la terre de votre potager, de vos plates-bandes ou de vos jardinières.

Vous pouvez dès maintenant commencer votre compost et vous renseigner auprès de votre communauté de communes qui organise gratuitement des initiations au compostage et au paillage, et qui propose des composteurs à tarifs préférentiels.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter la CCSA au 03.86.80.50.50.



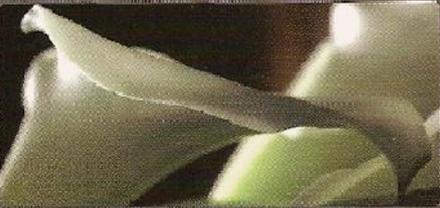
Vous pouvez également obtenir des informations sur la pratique du compostage sur le site internet du SDCY

www.dechetscentreyonne.fr

Clément Piveteau
Ambassadeur de tri

>> Aménagement - Travaux

Hedou Funéraire
Tury - Saint Florentin



4, route de Chennevières
89570 Tury
Tél. 03 86 35 02 08



7, rue du Faubourg Dilo
89600 Saint Florentin
Tél. 03 86 35 04 50

STANHOME
Changing lives

ANNICK QUIGNARD
Votre Coach

Tél. : 03 86 35 03 05
Port. : 06 30 37 78 95
annick.quignard@gmail.com
www.stanhome.fr

STANHOME PARIS
STANHOME
KIOTIS PARIS

La Pécie
Chambre d'hôtes



15, Grande rue 89570 Tury
Tél. 03.86.35.06.34
@ : alaimunfapa@aol.com

EURL RAMILLON
ENT. GÉNÉRALE DE BÂTIMENT
RÉNOVATION ET NEUF

MAÇONNERIE, COUVERTURE,
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS,
RAVALEMENTS

89570 NEUVY SAUTOUR
03.86.43.48.66
ramillon.xavier@orange.fr



CURAGE FOSSÉ DU SAUDURANT



Le fossé du Saudurant exutoire des eaux pluviales d'une grande partie du hameau et de son bassin versant, s'envase naturellement par le transport des alluvions.

Un curage est de temps en temps nécessaire.

Si l'on se penche sur les archives de sa création il semblerait que l'entretien est à la charge des habitants du hameau. Ces conventions apparentées aux corvées ne sont plus d'usage aujourd'hui.

En des temps plus récents ce sont les employés de la commune qui réalisaient ce curage à la main. Cette solution a été envisagée avec Vitavie mais pour un prix prohibitif.

La particularité de ce fossé, et ce qui fait la difficulté du dossier, est qu'il est inséré entre les propriétés sans autres accès d'interventions (pas de chemin en bordure) avec notamment une partie entre deux bâtiments.

Plusieurs intervenants ont été consultés proposant diverses solutions onéreuses : de la réalisation de cuvette en béton au busage partiel ou complet. Rien de satisfaisant.

Finalement c'est une solution locale qui a été retenue, l'entreprise Bouzonie nous a réalisé ce curage en passant dans les propriétés riveraines sans trop abîmer les clos et vergers et pour un prix acceptable (800 € environ) laissant sans scrupule la possibilité de renouveler l'opération. Merci aux riverains pour leur collaboration et à Jean-François et Julien Bouzonie pour leur professionnalisme.

S. Gallois

>> Aménagement - Travaux

ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Suite à une tempête qui a arraché les lignes électriques rue du Puits au Fays, l'éclairage public n'a pu être rétabli puisque trop vétuste. Le Conseil Municipal a décidé pour une remise aux normes, de passer en éclairage led. Beaucoup moins couteux en consommation et plus lumineux, ils ont aussi une durée de vie beaucoup plus longue. A cela s'ajoutent le coût de remplacement de nos lampes actuelles et les charges liées au recyclage de lampes usagées. De compétence du SDEY (Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne) c'est cette intercommunalité qui a pris en charge l'étude et la réalisation de cette modernisation. Par ailleurs le SDEY assure une grande part du financement. Sur un coût de 3 500 € environ la part communale s'élève à 1 500 €. Les délais de réalisation ont été longs, parce que le chantier n'était pas prévu et nous a réservé quelques surprises, mais le résultat en vaut la peine.

Riche de cette expérience le Conseil Municipal a demandé au SDEY d'étudier la modernisation de la totalité de l'éclairage public de la commune. Le projet est envisagé par tranche (Le Fays-Saudurant et Rue du parc (fin de subvention en 2017), puis Linant-Courchamp, etc). C'est environ 160 lampes qui pourront être changées sur 5 ans. Le dossier est donc en cours d'étude par le SDEY et nous attendons ses résultats pour nous prononcer.

Stéphane Gallois

NETTOYAGE MOBILIER EXTERIEUR

Volés ?

Non, les bancs et autres éléments du mobilier extérieur de la commune qui ont disparu n'ont pas été volés. Il était simplement nécessaire de les remettre en état.



Sablage, ponçage et vernis sont en cours. Les tables de Linant et du Fays subissent le même sort. Quant aux jeux de l'aire des Gueules de Loup, leurs éléments cassés ou endommagés vont être changés. Enfin, la passerelle de la mare de Linant va être réparée et son accès protégé.



A l'inverse, et dès maintenant sont apparus, au Fays et sur la place de la mairie des panneaux décrivant d'un côté la commune et de l'autre les circuits de randonnée qu'elle offre aux marcheurs. Ces installations payées par la Communauté de Communes sont réalisées dans le cadre du développement touristique dans lequel nous voulons inscrire notre commune pour la rendre plus attrayante et plus vivante.

Tout doit être beau et propre pour que, le printemps venu, nous puissions profiter de ces aménagements.

Jean-Claude Chevalier

>> Vie économique

L'EARL FOUCHER, UNE BERGERIE TRADITIONNELLE AU SAUDURANT



L'exploitation agricole à responsabilité limitée Foucher est la seule bergerie de la région, élevant de bons agneaux français, révisons notre vocabulaire. Le terme mouton peut désigner soit l'espèce, soit un mâle châtré, élevé pour la boucherie. Le mouton mâle non châtré est appelé le bélier et la femelle est appelée la brebis. Le jeune mouton est appelé l'agneau pour le mâle et l'agnelle pour la femelle.

Tous les Turrois ont déjà eu l'occasion de voir, au printemps, un magnifique troupeau de brebis en montant au Fays. Ce sont les brebis de l'EARL Foucher.

Actuellement, c'est au chaud, dans la bergerie que se déroule la période la plus délicate de l'année : l'agnelage.

Lorsque 300 à 350 brebis mettent bas, c'est un travail de tous les instants, 24h sur 24. Jean-Marc doit veiller à ce que tout se passe bien et que chaque mise bas se déroule dans les meilleures conditions. Pour nous, visiteurs d'un jour, nous nous extasions sur la beauté d'un spectacle aussi touchant des petits agneaux bêlants et tétant leur mères. Mais en voyant Jean-Marc aller de l'une à l'autre, nettoyant, donnant à manger, soignant, on comprend mieux la difficulté du métier d'éleveur et le peu de volontaires souhaitant reprendre une telle exploitation. Du courage, des compétences techniques et vétérinaires pour parer au plus pressé, et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre. J'allais oublier, pour faire ce travail, il faut forcément aimer son troupeau mais qui ne craque pas en prenant un petit agneau dans ses bras !

Pour la nourriture, c'est du trois étoiles, le foin de luzerne, l'orge et les céréales proviennent exclusivement de l'exploitation. Seules les protéines sous forme de tourteau de colza sont achetées chez un fournisseur local et produites en France.

SARL
FROMONT SERVICES
Sylvana et Sandrine

TAXIS TURNY
03 86 43 45 87 00 08 46 77 75

***Transports Privés :**
Aéroports, gares, Courses, vétérinaire, coiffeurs...

***Transports de Malades Assis (TAP):**
Consultations, Hospitalisation, Dialyses, Kiné, Chimio, Rayons, IRM, Scanner, CMPP...

La satisfaction de nos clients est notre devise

La Petite Varenne

Chambre d'hôtes et
Gîte

Pour 2 personnes.

Route des Varennes
89570 TURNY

Jean-Claude et Marie-Laure
CHEVALIER-MORLET



Site : www.petitevarenne.fr - mèl : petitevarenne@free.fr - tél : 33 (0)3 86 35 21 47

>> Vie économique

Les brebis atteignent généralement leur maturité sexuelle entre six et huit mois mais généralement les éleveurs attendent qu'elles aient 18 à 24 mois pour les laisser se reproduire afin d'éviter les accidents dus à des gestations précoces.

Jean-Marc indique qu'il pratique les deux types de reproduction :

- soit avec un bélier disponible sur place (environ 70 %)
- soit par insémination artificielle (environ 30 %).

L'avantage de l'insémination : la date de mise bas est précise et identique pour toutes les brebis inséminées. Le bélier, lui, ne respecte pas de date précise...

Les brebis ont des cycles menstruels de 17 jours avec un œstrus de 24 à 36 heures. Durant cette période, les brebis dégagent une odeur qui indique aux béliers qu'elles sont prêtes à s'accoupler. Après l'accouplement, les brebis ont une période de gestation d'environ cinq mois (150 jours) et la mise bas dure normalement d'une à trois heures. Jean-Marc Foucher fait réaliser une échographie de chaque brebis pour être sûr de la présence de l'embryon.



Jean-Marc Foucher et son apprenti posent les boucles d'identification aux agneaux



Généralement, la mise bas a lieu de janvier à fin février. La plupart des brebis ont des portées de un ou deux agneaux. Peu de temps après la mise bas, les brebis et leurs agneaux sont placés dans des petits espaces ou parcs d'agnelage, petits enclos conçus pour aider la brebis et ses petits à cimenter le lien entre eux.

La mise bas des agneaux peut être problématique. Dans ce cas, Jean-Marc doit aider la brebis par l'extraction ou le repositionnement des agneaux. Après la naissance, la brebis doit percer le sac amniotique s'il ne s'est pas rompu spontanément, et commencer à nettoyer l'agneau en le léchant. La plupart des agneaux commencent à se tenir debout dans l'heure qui suit leur naissance. Dans des circonstances normales,

les agneaux s'alimentent dès qu'ils sont debout, recevant le colostrum essentiel pour le nouveau-né. Les agneaux qui, soit ne parviennent pas à téter ou qui sont rejetés par leur mère ont besoin d'aide pour vivre, et doivent être conduits à la mamelle ou élevés au biberon ou encore confiés à une autre brebis.

Nous pourrions encore parler des heures avec Jean-Marc tant il aime avec passion son métier d'éleveur. Comme tous les professionnels, les vrais, sur le terrain, ils sont animés par l'amour de leur métier et aiment transmettre leur savoir. Si par hasard vous passez au Saudurand et que vous croisez Jean-Marc, engagez la discussion, il se fera un plaisir de vous répondre.

>> Fêtes et manifestations

CEREMONIE DE LA SAINTE BARBE et BILAN 2016 DU CPI

La cérémonie de célébration de la Sainte Patronne des Sapeurs-Pompiers, Sainte-Barbe s'est déroulée le 10 décembre 2016. L'occasion pour la chef de CPI, Caporale-chef Christelle Gallois nommée il y a tout juste un an, de tirer son premier bilan :

31 interventions en 2016, réparties comme suit :

- ♦1 intervention incendie pour feu d'habitation.
- ♦20 interventions de secours à personne :
 - ♦11 Prompt secours / urgences vitales dont 1 intervention avec le Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux (GRIMP 89)
 - ♦1 recherche de personne en dehors de la commune
 - ♦2 blessés et malades à domicile
 - ♦2 malades en lieux publics
 - ♦1 personne ne répondant pas aux appels
 - ♦3 relevages de personne.
- ♦10 interventions d'opérations diverses
 - ♦6 destructions de nids d'hyménoptères
 - ♦2 dégagements de la voie publique
 - ♦2 interventions pour inondation



C'est il y a d'ailleurs tout juste un an, lors de sa prise de fonction, qu'elle s'était donné pour objectif de suivre et de réussir les formations d'aptitudes aux fonctions de sous-officier de sapeur-pompier. Chose faite avec brio dans le courant de l'année.

Ainsi, c'est durant cette traditionnelle cérémonie qu'elle s'est vue remettre le galon de Sergent. Son parcours atypique de femme-pompier lui a d'ailleurs valu un bel article dans le journal du conseil départemental de l'Yonne « au fil de l'Yonne n°134 de février 2017 ».

Enfin, quel plaisir de voir les rangs s'élargir. 2 nouvelles recrues ont été intégrées :

- ♦Le sapeur Marceau Gallois
 - ♦Le sapeur Laura Rodrigues, en double affectation avec le CPI de Neuvy-Sautour.
- Cependant, nous ne sommes jamais de trop... **Alors Pompier...pourquoi pas vous ?**

Sergent Pierre Fray

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Depuis quelques années la cérémonie du 11 novembre voit un public de plus en plus nombreux à Turny. En effet au-delà de la lecture des discours officiels, grâce à la présence de musiciens et de membres de la *Compagnie du Parapluie* (association de théâtre local), la cérémonie prend une toute autre dimension. Cette année encore, en s'attachant à revenir sur ce qu'ont vécu les familles turroises en 1917, le souvenir a été ravivé et a permis, aux plus jeunes en particulier, de comprendre et de ne pas oublier. Un grand merci à tous ceux qui ont animé ce moment de commémoration et retraçant les événements de cette année de guerre illustré par la lecture polyphonique d'un texte d'une chanson de Barbara.

JC Chevalier

>> Fêtes et manifestations

VOEUX DU MAIRE



C'est une tradition et un temps fort du début de l'année civile : les vœux du Maire avant le partage de la galette des rois. Stéphane Gallois entouré des conseillers municipaux a accueilli les turrois ainsi que les représentants des collectivités territoriales et maires voisins. Dans son discours il a commencé par mettre en évidence les réalisations de l'année

2016 : début de la construction de la nouvelle école, finalisation du Plan Local d'Urbanisme, réfection de la toiture de la salle des fêtes ainsi que le changement des clôtures et portails, rénovation de la tour de l'église, plantations, voirie, montée en débit pour Internet au Fays et au Saudurant, etc... Puis ce sont les projets qui ont été mis en avant comme l'étude de la rénovation de l'actuelle école maternelle en cantine, locaux techniques et Centre de Première Intervention, ou encore la finalisation des chemins de randonnée. A été largement abordée la question de la mise en place depuis le 1^{er} janvier de la nouvelle Communauté de Communes Serein et Armance et ses compétences. Monsieur le Maire a conclu par ces mots : « Partout des gens travaillent, partout les choses avancent. Il nous faut agir aujourd'hui pour envisager l'avenir. Ne rien faire en attendant des temps meilleurs est une erreur », avant de présenter ses vœux sincères à l'assemblée.

Cathy Colin

NOËL A TURNY

Les enfants de Turny avaient rendez vous avec le Père Noël le samedi 10 décembre à la salle des fêtes.

La matinée a débuté par des chorégraphies de danse préparées avec Véronique Attal, animatrice des NAP.

Ensuite le Père Noël est arrivé sur son vélo, ce qui a ravi les enfants. Le Magicien Mac L'Eire a continué d'animer cette matinée avec ses tours de magie. A la fin de son spectacle il a distribué à chaque enfant un ballon aux formes les plus folles.

La matinée s'est terminée par un goûter et une distribution, par le Père Noël, d'un livre à chaque enfant.

Merci Père Noël !

Colis aux aînés

Le CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) de Turny, avec l'aide des conseillers municipaux, a distribué, le week-end des 17 et 18 décembre, une centaine de paniers gourmands aux aînés de la commune de plus de 70 ans. Panier gris pour les messieurs et rouge



pour les dames avec à l'intérieur de quoi faire un délicieux réveillon.

Une plante à également été offerte à chaque femme recevant un colis.

Viviane Chaussin

>> Patrimoine Culture

LE 1^{er} SENTIER DES ARTS DE TURNY

Les 3, 4, 5 juin 2017 Turny devient une Galerie d'Art



Réservez votre week-end, invitez vos amis et vos familles, parlez-en autour de vous.

Le 1^{er} week-end de juin, a lieu le 1^{er} Sentier des Arts de Turny. Venez découvrir les artistes et artisans d'art qui viennent exposer leurs œuvres dans chaque hameau de la commune.

- De nombreux habitants, que nous remercions, ont la gentillesse d'ouvrir leurs maisons, granges, ateliers, greniers, caves... pour accueillir des artistes venus de toute l'Yonne.
- Des artistes et artisans d'art seront présents pour présenter aux visiteurs leurs réalisations et dialoguer avec vous. Nous sélectionnons des artistes variés dans leurs expressions :

peintre, sculpteur, écrivain, relieur, mosaïste, ébéniste, calligraphe, photographe, brodeuse... Chacun y trouvera son compte, pour voir ou pourquoi pas acheter ?

Plus de détails sur le Sentiers des Arts...

- Chaque visiteur va disposer d'un dépliant localisant les lieux d'exposition et les noms et qualités des exposants.
- Vous pourrez librement, de 10h à 18h, serpenter à travers les 7 hameaux de notre village, suivant ou non le circuit qui vous est proposé.
- Vous pourrez venir à pied, en vélo, à moto, à cheval ou en voiture... vous rendre dans un ou plusieurs hameaux, à l'heure que vous souhaitez, totalement librement.

C'est l'occasion de découvrir et redécouvrir les beautés architecturales de notre village, de faire le tour des hameaux que de nombreux visiteurs vont découvrir pour la première fois.

C'est le moment de partir à la rencontre d'artistes qui nous font l'honneur de créer, près de chez nous, cette expérience de galerie rurale.

Soyez nombreuses et nombreux à faire de ce premier week-end de juin et du premier Sentier des Arts de Turny, une pleine réussite.

Cathy Colin

Artiste et coordinatrice Sentier des Arts

Cette manifestation est organisée par la *Mairie de Turny*
et relayée par *l'Office de Tourisme Serein et Armanche* et *Yonne Tourisme*.

SORTIE CULTURELLE A TROYES

Pas moins de 25 spectateurs avaient réservé leur samedi 28 janvier pour aller à Troyes voir la Comédie musicale **Temps passés, Temps futurs, Templiers**. La Mairie de Turny avait pris en charge le transport en bus jusqu'à l'Auditorium du Centre des Congrès de l'Aube à Troyes.

Présenté par *Chante et Danse la Champagne*, cet opéra rock réunissait sur scène 200 bénévoles pour remonter le temps à la rencontre des templiers.

Des chœurs magnifiques, de très belles chorégraphies laissent entrevoir la passion de ces acteurs, chanteurs, danseurs et même de ces enfants engagés dans ce spectacle inédit qui a ravi les turois ayant fait le déplacement.

Chaque année la Mairie de Turny organise une sortie culturelle, offrant la possibilité à ceux qui le souhaite de profiter de spectacles inédits : théâtre, concert, danse. L'an prochain elle projette une sortie à l'Opéra de Dijon.



>> Patrimoine Culture

BIBLIOTHEQUE : NOUVEL ARRIVAGE !

L'hiver est long, le temps est gris. Un temps idéal pour se plonger dans un roman policier rempli d'intrigues, un documentaire qui nous fait voyager au cœur du Mexique ou encore, un livre sur la cuisine bourguignonne.

Grâce au soutien de la Bibliothèque Départementale, la Bibliothèque de Turny est riche de trésors littéraires. En effet, du roman policier à la Bande Dessinée, pas moins de 2 000 ouvrages pour petits et grands sont à votre disposition. L'adhésion est gratuite !

Osez ! Franchissez la porte de la Bibliothèque : avec un roulement de livres tous les 6 mois, il est impossible de ressortir les mains vides ! Besoin d'un conseil ? d'une recommandation ? Nous sommes à votre disposition ! Quand bien même, un livre n'est pas disponible dans les rayonnages, nous réservons l'œuvre via le site de la Bibliothèque Départementale et il vous sera livré la semaine suivante !



Laurette Cerveau

LA MARE DU FAYS FAIT PEAU NEUVE



La mare-lavoir du Fays, patrimoine rural de notre commune, a la particularité de n'être alimentée que par les seules eaux de ruissellement. Aussi, les eaux transportent des boues qui se déposent au fond de la mare. La mare était envahie par près d'un mètre de vase. Il était donc temps de faire une toilette à ce haut lieu du Fays et de la Forêt d'Othe. La municipalité a fait effectuer un curage complet et les boues ont été enlevées. Ce nettoyage a demandé plusieurs jours de travail puisque le dernier nettoyage datait de 15 ans. Les habitants de Turny comme les visiteurs, peuvent redécouvrir la mare-lavoir. Vous pourrez constater qu'elle dispose d'une partie lavoir pour le lavage et l'essorage du linge au 19^e et début

du 20^e siècle. Une deuxième partie de la mare, séparée par un muret, était un abreuvoir pour les animaux. C'est à cet endroit que poussent des roseaux. Il reste à terminer cette mise en valeur par un curage des quelques buses, qui transportent les eaux de ruissellement, afin d'améliorer les écoulements, d'éviter des engorgements par des déchets et nouvelles boues. L'espace de mare-lavoir du Fays sera alors complètement remis en valeur avec son verger communal, son aire de pique-nique, son terrain de boules, ses bancs. Elle deviendra alors, dès ce printemps, le point de départ du nouveau sentier de randonnée du Fays sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Cathy Colin

A. Plomb Diag

Étienne CANO

■ DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
■ BUREAU D'ÉTUDES

24, route des Chenevières « Les Maraults » 89570 TURNY - Tél.: 03 86 73 35 13

Port: 06 70 77 15 58 - E-mail: aplombdiag@orange.fr

RCS SENS - Siret 500 294 988 00018 - Code APE 71203



COUP DE POUCE

Peinture intérieur, extérieur
Revêtement
Sols
Vitrerie
Isolation

Tél. 03.86.35.25.15
Port. 06.87.78.01.02

peje.guenot@wanadoo.fr

4 ruelle du bouquet l'hospital 89570 Turny

>> vie sociale

RESERVER LE MEILLEUR ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS



La commune de Turny a choisi de soigner l'accueil qu'elle réserve aux nouveaux habitants de la commune. En effet s'installer dans un nouveau village est une expérience délicate. Que ce soit pour des raisons professionnelles, familiales ou au moment de la retraite, il n'est pas facile de prendre ses marques en territoire inconnu, apprivoiser les lieux, reconstituer un réseau social.

En 2016 pas moins de 25 familles se sont installées à Turny, et celles qui ont répondu à l'invitation de la Mairie ont été reçues pour une cérémonie d'accueil le samedi 17 décembre dans la salle du Conseil. Le maire Stéphane Gallois a pris le temps de présenter les particularités de la commune et ses hameaux ainsi que les services aux habitants avant de laisser la parole aux adjoints et conseillers municipaux pour détailler

les activités communales, la vie associative et l'originalité de son patrimoine.

Pour les nouvelles familles turroises c'était l'occasion de rencontrer les élus et échanger en toute convivialité afin de répondre à leurs préoccupations : quelles activités pour les enfants ? pour les retraités ? accès au réseau internet ? commerces les plus proches ?... Certains ont fui la région parisienne, d'autres ont été attirés par une offre immobilière intéressante. Gageons qu'ils trouveront à Turny un art de vivre en milieu rural grâce à l'accueil chaleureux qui leur est réservé.

Cathy Colin

DISPOSITIF DE VEILLE OU D'ALERTE

Certaines périodes de l'année et certaines conditions climatiques sont difficiles à vivre. Le grand froid, comme nous venons de le connaître, les périodes de canicule peuvent vous mettre ou mettre vos voisins ou des habitants de la commune en difficulté.

Il est important que la mairie ait connaissance des personnes qui peuvent être fragilisées ou en difficulté à ces occasions. La loi impose d'ailleurs aux communes de recenser ces personnes afin d'intervenir si besoin.

Si vous êtes concerné, si vous connaissez un voisin, un habitant de Turny qui vit seul ou qui présente un handicap, ou qui aurait simplement besoin de cette attention, il faut nous en informer en remplissant et en déposant le talon ci-joint à la Mairie. Naturellement, toute personne proposée sera contactée et a toujours le droit de refuser cette inscription.

✂-----

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Tél.....

Je souhaite être sur la liste du dispositif de veille

OU

Je pense qu'il serait nécessaire d'inscrire la personne ci-dessous sur la liste du dispositif de veille

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

A Turny, le

Signature



ADMR Aide à domicile en milieu rural



Le 25 janvier à la salle des fêtes de Chailley lors des vœux et de la galette des rois, ont été fêtés le départ de Chantal Waquet, aide à domicile ayant fait valoir ses droits à la retraite, et celui de Peggy Dubain, auxiliaire de vie vers de nouveaux horizons professionnels.

Pour toute demande de service à domicile, s'adresser à l'ADMR de Chailley
 Maison des Services
 1 rue Abel Boichut 89770 CHAILLEY
 Tél. 03 86 35 30 88
 Bureaux ouverts le mardi et le jeudi de 9h à 16h.

Monique Tamborini
Présidente

L'année 2017 a bien démarré pour l'ADMR de Chailley. Sa présidente Monique Tamborini a reçu des mains du président fédéral Christian Ozello-Broco la **certification services aux personnes à domicile** de l'Afnor. Comme les douze autres associations ADMR de l'Yonne certifiées, obtenir cette certification NF Service permet de valoriser le savoir-faire de l'ADMR auprès de ses clients et leur permettre de choisir sereinement le service d'une aide à domicile qui leur convient.



Des engagements qui font la différence

L'ADMR certifiée NF Service Services aux personnes à domicile s'engage à :

- Transmettre des documents clairs
- Être à l'écoute notamment lors de l'analyse de besoins
- Établir un devis et un contrat personnalisé
- Mettre un personnel en adéquation avec les attentes
- Réévaluer annuellement les besoins
- Assurer une continuité de service
- Prendre les remarques en compte pour améliorer le service



Nous profitons de cet encart pour vous remercier une fois de plus, Turroises et Turrois, de votre accueil, de votre soutien et de la générosité dont vous nous faites part chaque année lors de la traditionnelle présentation des calendriers de fin d'année.

*De plus, nous renouvelons pour 2017 notre traditionnel dîner Spectacle. Notez d'ores et déjà dans vos agendas la date du **samedi 21 octobre 2017**. Nous vous accueillons avec de délicieux mets entremêlés de sketches préparés et joués par la Compagnie du parapluie.*

L'Amicale des Pompiers de Turny



Vie associative

A TOUS POINTS

A Tous Points continue ses activités de broderies et de cartonnages ainsi que de couture. A raison d'une réunion toutes les trois semaines environ, chacune peut y exprimer sa créativité.

En 2016 A Tous Points a participé pour la deuxième année au marché de Noël à Germigny, ainsi qu'à Turny. Nos réunions se tiennent le samedi après midi de 14h à 17 h.

Pour tous renseignements à propos d'A Tous Points, contacter le secrétariat de la Mairie de Turny qui fera suivre.

Si cela vous tente, venez nous retrouver, le calendrier de nos réunions est disponible en Mairie.



La Présidente
Françoise TRON

ASSOCIATION DU PATRIMOINE

L'association des Amis du Patrimoine et du site de Turny, lance en ce début d'année, une opération "cartouches usagées".

Nous avons la possibilité de convertir ces cartouches, en tuiles pour la toiture de l'église Saint-Mammès. Nous vous invitons, donc, à déposer vos cartouches d'imprimantes usagées, à la Mairie ou dans les boîtes à lettres des adresses suivantes :

L'Hôpital: 34 route de Saint Laurent
Linant : 40 rue Sainte Catherine
Courchamp : 5 rue du Magoula
Les Maraux : 17 rue des Chenevières
Le Fays : 22 route de la forêt d'Othe
Saint Florentin : Presse rue Dilo
D'avance merci de votre contribution.

Nous venons de signer avec la Mairie une convention ouvrant une nouvelle tranche de travaux, avec la Fondation du Patrimoine. L'association a versé jusqu'à présent 10138 €.

En 2017, nous continuerons à contribuer à la sauvegarde de l'église de Turny, merci de nous y aider.

La présidente
Gisèle Corgeron

TURNY PETANQUE Calendrier 2017

Tous les concours et entraînements ont lieu au terrain de pétanque de Turny

Samedi 14 janvier

Dimanche 5 février

Jeudi 9 mars

Vendredi 17 mars

Mercredi 22 mars

Mercredi 29 mars

Dimanche 2 avril

Jeudi 13 avril

Lundi 17 avril

Jeudi 27 avril

Jeudi 11 mai

Vendredi 9 juin

Jeudi 22 juin

Mercredi 28 juin

Mercredi 12 juillet

Vendredi 14 juillet

Vendredi 20 juillet

Mercredi 26 juillet

Jeudi 10 août

Mardi 15 août

Jeudi 24 août

Mecredi 13 septembre

Samedi 23 septembre

Samedi 30 septembre

Vendredi 13 octobre

Jeudi 19 octobre

Samedi 4 novembre

Dim. 26 novembre

Galette des Rois

Concours de belote

Entraînement

Entraînement

Entraînement

Entraînement

Journée sport, divers stands

Entraînement

Concours en doublettes

Entraînement

Entraînement

Concours en doublettes ou triplettes

Entraînement

Entraînement

Entraînement

Stands, concours amical

Entraînement

Entraînement

Entraînement

Concours en doublettes

Entraînement

Entraînement

Concours en triplettes ou doublettes

Concours en doublettes inter-clubs

Entraînement

Entraînement

Assemblée Générale, concours interne

Concours de belote

>> Vie associative

TURNY DANSE



Florence De Pinho, Présidente de Turny Danse, à la cérémonie des vœux du Maire de Turny

Petite pause à Noël pour *Turny Danse*, période pendant laquelle le Père Noël n'a pas manqué à sa tradition en gâtant la troupe par de jolis cadeaux.

En vue du gala du 1^{er} juillet, la troupe continue d'enchaîner ses répétitions. Le thème du gala sera un voyage autour du monde où nos costumes, nos chorégraphies et nos décorations devraient, nous le souhaitons, ravir vos yeux. Nous vous y attendons nombreux.

D'ores et déjà nous vous donnons rendez-vous à la fête patronale de Turny en Mai.

L'association *Turny Danse* a été mise à l'honneur lors de la cérémonie des vœux du Maire début janvier 2017.

Florence De Pinho
Présidente

COMPAGNIE DU PARAPLUIE

La compagnie du parapluie

La compagnie dans tous ses états

Grand saut imminent :

Les répétitions du vendredi sont très studieuses car le sujet est difficile !

Pour rêver, il faut dormir ! Alors comment allons-nous vous faire plonger dans un rêve ?

Pour le savoir, rendez-vous les 24 et 25 mars 2017 à 21h ou le 26 à 15h.



Le Conseil d'Administration au travail

C'est déjà la troisième fois qu'il se réunit pour plancher (!!) sur le programme 2017-2018.

En effet, au mois d'octobre, la compagnie aura 30 ans (oui, déjà !). Elle s'est fixé pour l'occasion un objectif ambitieux : organiser 12 événements (1 par mois) pendant toute la durée de son trentenaire.

Alors les idées, sorties d'une consultation de l'ensemble des comédiens (nes) sont étudiées, développées par le conseil d'administration de la troupe et proposées aux membres.

Bien sûr, il n'est pas envisagé de faire 12 spectacles, il y aura donc des animations diverses, en interne à la troupe ou avec des partenaires proches (*Amicale des pompiers*, école...).

Nous vous ferons part de ces événements le moment venu.

A bientôt

Le Président
Daniel Guillemin



CERCLE GENEALOGIQUE



Grand armorial équestre de la Toison d'Or
Paris, Bibliothèque de l'Arsenal

Turny et son passé seigneurial

Turny n'a plus aujourd'hui de Seigneur mais leurs traces subsistent dans le plan et les fossés du bourg de Turny, l'église Saint-Mammès classée monument historique et dans l'histoire longue et passionnante de la commune. Les Seigneurs de Turny apparaissent dès le 11^e siècle. Les familles se transmettent leurs droits seigneuriaux jusqu'à la révolution de 1789.

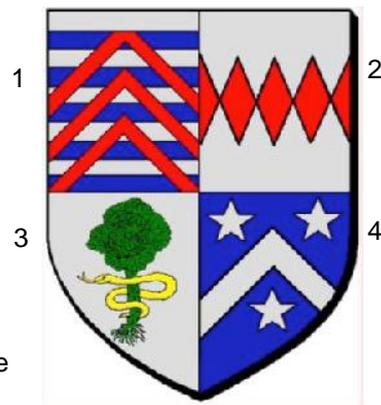
Le *Cercle généalogique de Turny* a effectué ses recherches sur l'histoire remarquable de Turny. Il a retrouvé de nombreuses familles de Seigneurs de Turny, à travers les siècles.

Pour rappeler le passé seigneurial de Turny, à la demande de la municipalité de Turny, M. Jean Millot, professeur au collège de Saint-Florentin, fondateur du musée du Florentinois, spécialiste de l'héraldique, science du blason et des armoiries a réalisé le blason de Turny en 1990.

Descriptif du Blason de Turny

Le blason écartèle les armes des quatre anciens seigneurs de Turny :

1. burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules, le premier écimé pour le seigneur de la Rochefoucauld.
2. d'argent à la fasce fuselée de gueules pour le seigneur de Barbezières.
3. d'argent au chou arraché de sinople, au serpent d'or entortillé sur la tige, pour le seigneur de Chauvelin.
4. d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même, pour le seigneur de la Borde de Bérulle



Carte napoléonienne du Bourg de Turny en 1811 indiquant les emplacements des fossés ceinturant les anciennes fortifications (Archives départementales de l'Yonne)

Le bourg médiéval de Turny

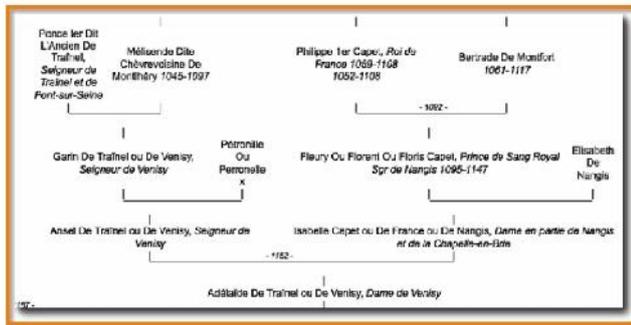
Au moyen-âge, presque toutes les terres sont détenues par des Seigneurs. Les empreintes du passé témoignent que Turny est un bourg organisé au moyen-âge pour se protéger et organiser sa défense.

Ses fossés, sa motte féodale, ses palissades de bois, ses enceintes fortifiées, murailles, ses tours de défense complètent et renforcent le dispositif de protection contre les attaques ennemies.

On peut pénétrer à l'intérieur du bourg par deux portes d'enceinte équipées de pont-levis. L'une des portes est située à l'ouest coté Bas-Turny. La seconde est à l'est, rue du Pont maillet appelée Grande rue aujourd'hui en direction des Varennes.



>> Vie associative



Arbre généalogique des Traînel, seigneurs de Venisy

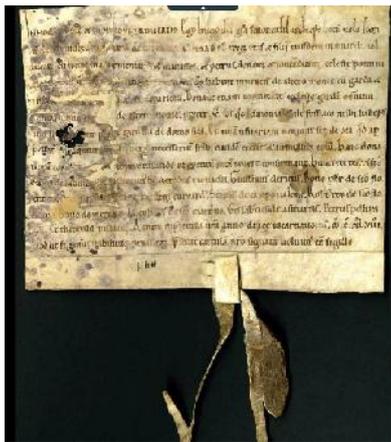
Les Seigneurs de Turny au 12^e siècle

Garin ou Guérin de Traînel, né vers 1095, est dit seigneur de Venisy. Il possède des terres à Turny, Venisy et Chailley. Il est de la branche des Traînel, seigneurs de Traînel et de Villeneuve. Il se marie avec Péronelle de Chaumont. Ils ont cinq enfants dont Anseau de Traînel, né vers 1125, qui devient seigneur de Venisy et épouse Elisabeth, Dame de Nangis. Ils ont deux filles dont Adélaïde Alix de Traînel dite de Venisy qui épouse André de Brienne, seigneur de Ramerupt et de Venisy.



Blason de Garin de Traînel
Fourrure en contre vaire de couleur azur sur fond argent

En 1141, Fromond, curé de Turny, figure comme témoin dans l'acte par lequel M. Garin de Traînel, seigneur de Venisy fait don à l'abbaye de Pontigny de ses terres à Chailley. Il ne sera pas le seul. Anseau 1^{er} de Traînel, son fils, Garnier de Traînel et Hélisende de Montmirail ses parents, se rendent en 1151 à Sens, en présence de Hugues l'Archevêque de Sens, de Louis Roi de France et de plusieurs seigneurs, pour abandonner à l'abbaye de Pontigny tous leurs droits dans la forêt d'Othe, dans leur grange de Boeurs et de Chailley.



Mainard de Turny, Isabelle, cens droit d'usage vignes d'Autremont 1148.

M. Mainard de Turny, seigneur de Turny et sa femme Isabelle sont cités dans plusieurs documents à partir de 1148 :

- Donation par Mainard de Turny à l'Abbaye Notre Dame et Saint-Edme de Pontigny en l'an 1148 de Hugues, Archevêque de Sens, d'un cens de 32 sous et 7 deniers qu'ils avaient sur les vignes d'Autremont, avec la garde et la justice de ce vignoble, ainsi que d'un droit d'usage pour eux et leurs bestiaux dans les forêts d'Othe.

Le document original est conservé aux Archives départementales de l'Yonne. Transcription : *Attestation d'Hugues, archevêque de Sens, de la donation faite par Mainard de Turny et Isabelle son épouse, à l'abbaye de Pontigny d'un cens de 32 sous et 7 deniers, qu'ils avaient sur les vignes d'Autremont, vignes de Turny, avec la garde et la justice de ce vignoble, ainsi que d'un droit d'usage pour eux et leurs bestiaux dans les forêts d'Othe. Hugues archevêque de Sens,*

- Donation par Mainard de Turny à l'Abbaye de Dilo en l'an 1153. L'Archevêque Hugues atteste que Mainard de Turny a fait don à l'abbaye de Dilo, pour le repos de l'âme de sa femme qui y est inhumée de ce qu'il possédait dans les aleux de Céant. Il rapporte la donation que fit Mainard de ce qui lui appartenait à Puisseaux, les hommes exceptés, pour l'admission de ses filles au monastère de Fossemore dépendant des religieux de Dilo.

M. Mainard de Turny et M. Garin de Traînel sont les seigneurs de Turny les plus anciens dont on retrouve les noms cités dans les actes et archives.

A suivre dans un prochain numéro : Les seigneurs de Turny au 13^e siècle.

Cercle généalogique de Turny
cegenea89@gmail.com



Sources :

- Histoire de l'Abbaye de Pontigny par M. Henry - Ed. Maillefer Auxerre 1839
- Annuaire historique du département de l'Yonne - Notice Turny et son château de B. Duranton - Ed. Perriquet et Rouillé Auxerre 1854 - BNF
- Archives départementales Yonne - pièce n° H 1461-4
- Cartulaire général de l'Yonne. Volume 1 publié par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, par Maximilien Quantin - Ed. Perriquet et Rouillé Auxerre 1854-1860 Bibliothèque Nationale de France

l'Association Sportive de Turny



organise à la salle des fêtes de Turny



le dimanche 2 avril 2017 de 10h à 18h

un marché au matériel de sport d'occasion :



« TROCSPORT »



Si vous avez du matériel à vendre, inscrivez-vous

auprès de Mme Yannick PASSERA 06.29.18.12.33
ou de Mme Claude CHESNEAU 03.86.56.32.27

**Location d'une table de 1.30 m : 2 €
espace réservé pour matériel volumineux : 2 €**

Inscriptions jusqu'15 mars, merci de nous prévenir 8 jours avant en cas de désistement.

**BUVETTE ET PETITE RESTAURATION
SUR PLACE**



**Diverses démonstrations
tout au long de la journée**

(ping pong, pétanque, judo...)

